

Secrétariat général

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable

Session 2023

Rédacteurs

Fabienne CHEVALIER, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, présidente de jury Frédéric ALCOUFFE, Attaché principal d'administration de l'Etat, vice-président de jury Isabelle MONMOUSSEAU, Ingénieure des travaux publics de l'Etat Pierrick POZZO, Ingénieur des travaux publics de l'Etat

Références intranet et internet

http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html

https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere

 $\underline{https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a173.html}\\$

SOMMAIRE

Table des matières

I. C	CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A.	TEXTES REGLEMENTAIRES	4
В.	CALENDRIER DES EPREUVES	5
C.	. Statistiques	5
н. т	L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER	5
	Observations sur les difficultes rencontrees par les candidats	
III. I	L'ÉPREUVE ORALE	7
Α.	. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	7
В	. Consfils aux candidats	8

Rapport général du président du jury

Mme Fabienne Chevalier, Présidente du jury

Examen professionnel pour l'accès au grade des techniciens supérieurs principaux du développement durable - session 2023

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2023, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury;
- au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap;
- à l'arrêté du 05 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes;
- à l'arrêté du 30 mai 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2023;
- à l'arrêté du 16 août 2023 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2023 (correcteurs épreuves écrites);
- à l'arrêté du 19 septembre 2023 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2023 (examinateurs/trices pour les oraux).

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité à l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) s'est déroulée le 1er juin 2023.

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 09 au 12 octobre 2023 à La Défense – Grande Arche.

C. Statistiques

Années	2023		2022			2021			2020			
Effectifs	total	F	н	total	F	н	total	F	н	total	F	н
Inscrits	474	126	348	441	127	314	448	127	321	590	201	389
Présents	349	97	252	290	72	218	271	74	197	590	201	389
Admissibles	66	31	35	89	26	63	88	39	49	108	45	63
Admis sur LP	21	11	10	32	7	25	35	11	24	34	10	24
Admis sur LC	25	11	14	2	0	2	1	0	1	6	0	6

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER

Le jury a procédé à la conception des sujets avec un dossier documentaire, composés de différents types de documents : supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques.

Tous les documents utilisés sont en lien direct avec le sujet et aucun n'est superflu.

Les questions posées aux candidats répondent à un principe de progressivité dans la difficulté. Elles sont de natures différentes puisqu'elles ont pour objectif de s'assurer des capacités :

- · de compréhension et d'analyse,
- de repérage et d'identification de l'information,
- de synthèse et de discrimination de l'essentiel et de l'accessoire,
- de propositions et de suites à donner

Dans ses corrections, le jury apporte une attention certaine à la forme : respect de la consigne, orthographe, grammaire, syntaxe, choix du vocabulaire, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le niveau global s'avère très hétérogène selon les spécialités. De façon générale cette année, les principales difficultés identifiées sont le manque d'analyse des questions ainsi que le manque de compréhension et de positionnement du candidat pour l'apport d'éléments notamment sur les questions 3 et 4, bien que la plupart de ces éléments aient été présents dans les documents joints.

De très nombreuses copies présentent des défauts d'orthographe, de style et de clarté d'expression. Très éloignées des pratiques quotidiennes de l'administration qui conserve une culture écrite, ces copies voient leur note finale minorée, même si les réponses sont correctes sur le fond.

Le soin apporté à quelques copies est insuffisant, ce qui pénalise également la note finale. La qualité de rédaction reste un attendu fort qui exclut le style télégraphique, les phrases non construites, une ponctuation inadaptée, etc.

Les correcteurs ont pris en compte le non-respect des consignes notamment en termes de nombre de lignes de la réponse attendue.

Les questions ne sont pas lues correctement par de nombreux candidats ou sont mal comprises. Leurs réponses sont alors partielles ou erronées. De plus, certaines questions attendent un positionnement clair et argumenté.

Les candidats ne prennent pas le temps de lire l'ensemble du sujet et les documents ne sont pas suffisamment exploités. Les réponses, par défaut d'analyse, manquent de synthèse et sont souvent incomplètes ou imprécises. Il est aussi apparu certaines confusions dans les réponses aux questions entre elles (élément de réponse présent mais pas amené dans la bonne question).

Les réponses attendues doivent refléter soit le contenu du dossier lorsque cela est précisé, soit un point de vue professionnel argumenté. L'expression d'avis personnel n'est pas un attendu de cette épreuve écrite.

Quelques candidats n'ont pas réussi à terminer leurs copies.

B. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de bien lire les questions avant de commencer la lecture des documents, afin d'optimiser le recueil des informations.

Des formations à la lecture rapide et à la prise de notes sont utiles.

Il est important de bien lire les questions, de noter les mots clés afin d'identifier les éléments attendus, d'y répondre sans précipitation. Des réponses courtes et précises sont attendues des candidats mais la paraphrase doit être limitée d'autant qu'elle peut dénoter un manque de compréhension.

Il convient aussi de disposer d'une bonne méthode pour bien extraire les informations nécessaires et ainsi s'éloigner du texte du document et d'éviter la paraphrase.

Un temps de relecture doit être préservé pour corriger les fautes d'orthographe et de grammaire. Une écriture lisible est souhaitée en évitant les ratures multiples.

Compte tenu de la progressivité des questions et donc du barème, il est recommandé de conserver du temps pour les deux dernières questions, qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent, pour la dernière, un apport personnel.

Pour mieux répondre à ces deux questions, le jury conseille de structurer la réponse et de produire un argumentaire. Une énumération en lieu et place de la synthèse demandée témoigne soit d'une mauvaise compréhension des documents, soit d'une absence d'esprit de synthèse.

Un entraînement à la rédaction de synthèse est nécessaire.

III. <u>L'ÉPREUVE ORALE</u>

Trois groupes d'examinateurs de trois personnes ont été constitués afin de faire face au nombre de candidats, en diminution sensible par rapport aux précédentes sessions compte-tenu de la baisse du nombre de postes offerts.

La composition de chaque sous-jury respecte parité et diversité d'origines administratives. Cette diversité des membres des sous-jurys permet d'élargir le champ des questions posées.

Dans un climat de bienveillance à l'égard des candidats, les membres du jury ont fait preuve de rigueur, d'objectivité, d'impartialité afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats.

Les membres du jury apprécient les acquis de l'expérience professionnelle, les motivations, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux techniciens supérieurs principaux du développement durable. La sincérité des candidats dans leurs propos a permis au jury de mieux appréhender leur personnalité et leurs attentes professionnelles.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le dossier RAEP

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux comprendre le parcours professionnel du candidat. Compte-tenu du court délai entre les résultats de l'écrit et la date de remise du dossier RAEP, il est recommandé aux candidats d'anticiper cet exercice dans tous les cas intéressant pour tout agent qui s'inscrit dans une démarche d'évolution de carrière.

Force est de constater que la qualité des dossiers RAEP présentés est variable et que les candidats n'y attachent pas tous l'importance qu'il faudrait.

Globalement cette année, les dossiers étaient bien rédigés et structurés, permettant ainsi de noter une amélioration par rapport à l'année précédente sur ce sujet.

Présentation des candidats

La présentation est, en général, d'un bon niveau. Les candidats sont invités à s'entraîner dans le temps imparti de 10 minutes qui n'a pas toujours été respecté. En effet, une présentation inférieure à ce temps imparti expose le candidat à davantage de questions, et montre qu'il n'a pas maîtrisé ce temps des 10 minutes.

L'entretien

À l'issue de la présentation, les membres du jury poursuivent par un échange de 20 minutes avec le candidat en débutant, en général, par un échange sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle et les motivations pour devenir TSPDD. Le parcours professionnel et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Les questions s'orientent ensuite sur les connaissances dévolues aux TSPDD tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ professionnel du candidat.

S'agissant des questions sur le domaine d'activité, le jury regrette souvent l'absence d'esprit critique de certains candidats, d'analyse, de recul sur leur propre cœur de métier et de mise en perspective. Il convient de rester factuel et sincère sur sa carrière.

Beaucoup de candidats ne savent pas situer leur structure dans le paysage institutionnel ce qui est dommageable dans le cadre d'un examen professionnel. Une contextualisation des structures et de leurs enjeux (nombre d'agents, spécificités...) est appréciée.

Les questions posées ne sont pas systématiquement des questions de connaissance, mais très souvent des questions qui permettent d'apprécier l'esprit d'analyse du candidat, sa clarté, le recul qu'il prend sur son activité et son action.

Le jury a constaté, pour certains candidats, une difficulté à quitter leur posture d'exécutant et à se projeter sur un poste pouvant avoir plus de responsabilités, notamment pour ce qui concerne la prise de décision.

B. Conseils aux candidats

Le dossier RAEP

Les candidats doivent savoir que l'entretien débutera la plupart du temps par des questions portant sur ce que les membres du jury auront compris du dossier RAEP présenté. Les candidats seront amenés à expliquer clairement à l'oral leur part personnelle prise dans la réalisation de tel ou tel travail présenté. Ainsi, les documents mis en annexe du dossier RAEP sont appréciés du jury et montrent l'investissement des candidats dans la rédaction de leur dossier.

Il est vivement conseiller aux candidats de personnaliser ce dossier RAEP en mettant bien en avant les missions et les compétences qui les distinguent ainsi que quelques actions phares auxquelles ils ont pu contribuer, les mettant ainsi en valeur. Dans la rubrique « acquis de l'expérience », le projet professionnel de certains candidats mériterait d'être plus précis et plus développé.

Les rubriques « présentation des principales activités et/ou travaux réalisés » et « principales compétences développées dans cette activité » doivent également être complétées avec précision et pertinence.

Certains candidats inscrivent également dans une rubrique de ce dossier leur présentation de 10 minutes. Ce n'est pas l'exercice attendu dans cette partie. La mise en valeur de réussites ou de difficultés peut y être abordée afin de mieux cerner l'expérience du candidat.

La présidente du jury ne peut qu'inciter les candidats à préparer personnellement et avec soin le dossier RAEP.

Présentation des candidats

C'est une phase qui permet à la fois au candidat de se présenter au jury en faisant ressortir les intérêts majeurs de sa carrière et en valorisant les qualités professionnelles qu'il choisit de mettre en avant, en donnant des éclairages sur le parcours décrit dans le RAEP et sur ses motivations.

La présentation ne doit pas être la récitation du RAEP mais s'en différencier et mettre l'accent sur les actions concrètes portées par les candidats, sur les compétences acquises et développées à chaque expérience professionnelle.

Les candidats doivent si possible mettre en avant des éléments chiffrés (nombre de dossiers traités, de formations dispensées, etc.) ou évoquer des projets concrets auxquels ils ont été associés afin d'étayer leurs propos et permettre ainsi aux membres du jury de mieux cerner leurs actions passées.

C'est aussi l'occasion de présenter son projet professionnel. De trop rares candidats réussissent à démontrer une réelle motivation dans la poursuite de leur carrière. Il est apprécié que le candidat soit en capacité, s'il finit sa présentation par une ouverture sur un projet professionnel précis, de démontrer que ce dernier est le fruit d'une véritable réflexion. Certains candidats ne sont pas allés assez loin dans leur prospective en méconnaissant les outils et contextes du poste visé. À l'inverse, l'absence de projet professionnel construit et étayé est trop largement répandue alors qu'il s'agit d'un attendu du jury. Il est nécessaire que les candidats se projettent dans l'avenir, à court et moyen terme.

Les candidats doivent travailler cette présentation afin de la rendre « attractive » pour le jury car c'est le point de départ de l'entretien et elle oriente souvent les premières questions. Une formation pour se préparer à cette partie de l'oral est recommandée. Elle doit s'accompagner d'un travail très personnel pour construire une présentation propre à chaque candidat et reflétant le parcours professionnel de chacun.

Certains candidats ont choisi de conduire leur présentation de façon non chronologique mais plutôt thématique. Ce choix, qui peut s'avérer payant, mérite en revanche une solide préparation pour que le propos demeure structuré et clair malgré le stress. Il est recommandé de ne pas se lancer dans une présentation atypique si celle-ci n'est pas maîtrisée.

En règle générale, les candidats ont fait preuve d'un certain contrôle de leur émotivité. Toutefois, quelques candidats ont été submergés par le stress ; une formation adaptée pourrait limiter ce phénomène.

L'entretien

Il est conseillé d'éviter un discours trop technique et d'expliciter les acronymes compte-tenu de la diversité d'origines des membres du jury. Les candidats doivent faire preuve dans ce sens de pédagogie et d'esprit de synthèse. Le jury a noté cette année que les experts ont souvent fait un effort de synthèse et de vulgarisation dans leurs propos, rendant leur exposé accessible,

compréhensible et permettant l'identification des enjeux dans leur domaine, ce qui a été très apprécié.

Le jury apprécie les candidats qui ont conduit une réflexion sur leur évolution professionnelle et démontré une ouverture sur des perspectives de carrière autres que celles offertes par le poste actuellement tenu ou par le parcours déjà réalisé. Ils montrent ainsi leur motivation pour prendre en charge des postes dans des contextes variés.

Un minimum de connaissances d'actualité est attendu sur les politiques publiques que porte le ministère, mais celles-ci sont souvent peu connues ou de façon très superficielle par les candidats.

Afin d'enrichir leur discours, les candidats pourraient mettre davantage en lien leur parcours professionnel avec les missions du ministère.

Le jury encourage les candidats à suivre régulièrement l'actualité, les politiques et les initiatives en cours au sein du ministère. Cela peut être réalisé en lisant des rapports, en suivant les publications officielles, en s'abonnant aux bulletins d'information, ou en participant à des webinaires.

En cours ou en fin d'entretien, les candidats sont confrontés à une mise en situation, ce qui permet d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur principal du développement durable. Cet exercice a pour objectif de mettre en valeur la capacité de réaction, d'analyse et souvent de management du candidat qui peut ainsi démontrer son aptitude à proposer des solutions concrètes en élaborant des scénarii devant le jury et en argumentant ses choix. Il n'y a donc pas sur cette question de réponse juste ou fausse, mais une position à prendre et à argumenter.

Une connaissance sur les principes fondamentaux de la gestion de projet est fort appréciée. Le jury a aussi noté cette année que certains candidats se sont particulièrement distingués par leur aptitude à résoudre des problèmes réels liés au management ou des problématiques rencontrées par les TSPDD. Certains candidats ont ainsi démontré leur capacité à aborder des questions importantes avec des prises de position adéquates.

Enfin, les termes « échange », « entretien » ou « discussion », s'ils sous-entendent que cet examen doit être vivant avec, bien que préparé, un certain degré de spontanéité, de naturel, ne signifient pas que le jury puisse admettre un comportement relâché. Un dynamisme et une force de conviction sont bien entendu attendus de la part des candidats.

Il est précisé que la candidate ultra-marine a bénéficié d'un examen oral en visio-conférence.

Concernant la notation de cette épreuve orale, quelques candidats ont reçu une note inférieure à la moyenne attribuée principalement aux motifs, souvent cumulés, d'un niveau de connaissance très faible, de propos non structurés, d'un manque de recul et d'une absence évidente de préparation. Ces candidats doivent repenser leur approche de l'entretien afin d'espérer un succès lors d'une nouvelle candidature. A l'inverse, les notes attribuées au-dessus de la moyenne, doivent être vues comme un encouragement à se présenter à nouveau à cet examen professionnel s'il ne s'est pas conclu par une réussite cette année.